

Contre la digitalisation de la vie-même : éloge de la récalcitrance

Caméras de vidéosurveillance « intelligentes », tags RFIDs, systèmes d'identification biométrique, de géolocalisation, surveillance satellitaire¹, systèmes d'observation multimodale²..., le déploiement massif (actuel ou programmé) des capteurs permettant la traduction du monde physique et de ses habitants sous forme de données digitalisées, incarnent aujourd'hui à la fois la banalité sécuritaire et l'obsession de l'efficacité, qui, toutes deux, exigent de nouvelles stratégies de **gestion de l'incertitude**.

La gestion de l'incertitude

Dans un monde caractérisé notamment, par la massification et la globalisation des flux de personnes, d'objets et de données, par la phobie de la menace terroriste, et par la peur de l'étranger, gérer l'incertitude semble excéder les capacités de l'esprit humain. La récolte massive de données sur les comportements, attitudes, préférences et trajectoires des personnes, et le traitement de ces données à des fins de profilage, c'est-à-dire de classification des personnes en fonction des risques dont elles sont porteuses, ou encore de leurs propensions d'achats, par exemple, sont aujourd'hui présentés comme nécessaires pour faire face aux impératifs de détection et d'anticipation des comportements "anormaux" et pour mieux anticiper, et donc répondre plus "efficacement", aux "besoins" des consommateurs.

C'est en tant que support à une nouvelle manière de « gouverner » consistant à structurer à priori le champ d'action possible des individus, que le déploiement massif des technologies numériques dans les espaces publics doit être envisagé.

Face au déploiement de cette nouvelle manière de gouverner par le profilage, par l'anticipation de ce que peuvent les corps et les esprits, et par l'adaptation à-priori de l'environnement physique et informationnel des personnes... face à cette sorte de téléguidage en douceur, agissant sur l'individu à un stade souvent préconscient, les stratégies et tactiques de résistance traditionnelles deviennent relativement inopérantes. S'attaquer aux dispositifs techniques visibles ne suffira pas à affaiblir la logique sous-jacente et le présupposé sur lequel ce rapport très particulier au réel et au gouvernement du réel s'est construit. Ce présupposé consiste dans la croyance, de plus en plus répandue au sein des bureaucraties tant publiques que privées, qu'à condition de disposer de quantités massives de données (à caractère personnel ou non) relatives aux individus, et à condition de pouvoir appliquer sur ces quantités massives de données des algorithmes de calcul statistique qui permettent d'établir « automatiquement » des corrélations significatives entre ces données recueillies dans des contextes hétérogènes les uns aux autres, il devient possible de TOUT prédire³.

¹ Voir, sur le projet de "webcam mondiale", Antoinette Rouvroy, «Plus on est habitué à être observé, moins on est sensible aux atteintes à la vie privée», entretien réalisé pour le journal Libération par Sylvestre Huet : <http://www.ecrans.fr/Plus-on-est-habitue-a-etre-observe,5712.htm>

² Ces systèmes d'observation multimodale (capables d'enregistrer et de croiser divers paramètres comportementaux, physiologiques, physiologiques,...) sont actuellement développés dans le cadre d'importants projets de recherche et développement financés par l'Union européenne, dans une perspective d'assistance ou de suppléance à la surveillance humaine, notamment dans les aéroports, mais aussi dans la perspective plus large de développement de systèmes d'intelligence ambiante, consistant dans l'anticipation des "besoins" des utilisateurs, et dans l'adaptation automatique et en temps réel de l'environnement. Pour des analyses plus détaillées et des évaluations plus poussées des enjeux de ces nouveaux dispositifs, voir les articles disponibles sur le site http://works.bepress.com/antoinette_rouvroy/

³ L'expression la plus claire de la thèse est sans doute celle de Ian Ayres, dans son best-seller *Super Crunchers: why thinking by numbers is the new way to be smart*, Bantam, 2008.

La puissance de récalcitrance

Au-delà de la critique dénonciatrice de l'impact contre-productif de ces dispositifs sur les sentiments de confiance et de sécurité et de leur contribution au renforcement du conformisme et au déclin de la vitalité politique, nous voudrions axer ce numéro sur ce qu'il nous est possible de faire dès lors que nous mobilisons non plus seulement les forces de résistance et de critique, mais la puissance de **récalcitrance**, qui est immanente à la vie elle-même, face aux tentatives d'organisation excessive qui peuvent lui être opposées.

En appeler à la récalcitrance, c'est, ici, rappeler l'irréductibilité des personnes aux réseaux de données digitalisées à travers lesquels le pouvoir (quel qu'il soit, public, ou privé) s'adresse à elles et tente de les rendre prévisibles. Il s'agit ici de mettre en évidence, et surtout de pratiquer "le mouvement, la puissance immanente à la vie même", qui échappera toujours aux formes et normes que l'on tenterait de lui imposer, fût-ce au moyen de dispositifs technologiques perfectionnés. "Ce caractère excessif, intempestif, spontané, irréductiblement multiple, est la seule "essence" de la vie"⁴.

Il s'agit donc de comprendre que le propre de la vie est d'être récalcitrante à toute forme d'organisation qui prétendrait en prédire et en contenir les développements. Nous ne sommes pas des réseaux de données, et il nous faut récupérer l'autorité, cette manière particulière que nous avons d'être, dans nos vies, auteurs, si non des intentions qui nous font agir, au moins du sens, des motifs que nous donnons à nos actions. Nous n'avons jamais eu la maîtrise des circonstances qui font de nous ce que nous sommes, mais ce que la nouvelle « gouvernamentalité algorithmique » risque de nous retirer, si nous n'y prenons garde, c'est la faculté, typiquement humaine, de donner du sens à nos actions, un motif qui ancre nos trajectoires et attitudes dans les biographies qui nous sont propres, individuellement et collectivement.

Élargir les marges de liberté

Face à la puissance d'algorithmes sourds-muets qui prétendent, par leur objectivité, par leur aveuglement à tout ce qui n'est pas traduisible sous forme chiffrée, substituer le probable au possible ; face au constat, suivant lequel, alors que nous n'avons jamais été plus libres qu'aujourd'hui, les marges dans lesquelles cette liberté peut s'exercer ne cessent de rétrécir, il s'agit à présent de pratiquer, dans ces marges et afin de les élargir, des mouvements plus larges, et plus collectifs. La liberté n'est pas tant un état, qu'une pratique, elle n'est pas réactive, elle est active, elle fait autre chose, radicalement et essentiellement, que seulement répondre et résister. S'en souvenir et trouver la puissance qui permet de s'arracher au fonctionnement dans la norme, aux frustrations et au confort propres aux vies qui ne s'inventent pas mais se poursuivent en fonction des normes, requiert de nous de penser non pas comme des êtres entièrement et totalement contenus dans l'actuel, dans le moment présent, mais comme des êtres autobiographiques ayant en eux la dimension du souvenir et celle du projet, du rêve, de l'avenir.

Face à un pouvoir qui s'exerce par l'anticipation et la structuration à-priori de l'avenir, pratiquons nos utopies, qui sont des retards à rebours, des manières joyeuses d'interrompre toute programmation, de relancer les dés. C'est alors que nous pourrions opposer aux machineries de prédiction sans projet, hostiles à la spontanéité et à l'intempestivité qui fait battre le pouls de la vie, la **puissance joyeuse de nos projets sans prédiction**, essentielle à la vitalité démocratique.

Antoinette Rouvroy

Chercheur qualifié du FNRS au Centre de Recherche informatique et Droit de l'Université de Namur.

4 Lire Boyan Manchev, La métamorphose et l'instant. Désorganisation de la vie, La Phocide, Strasbourg, 2009

Mise en (n)ombres de la vie même : face à la gouvernementalité algorithmique, repenser le sujet comme puissance.

27 août 2012 Par [Antoinette Rouvroy](#)

VERSION PRÉ-PUBLICATION. NE PAS CITER NI TRANSFORMER, FÛT-CE À DES FINS DE VULGARISATION, SANS SON ACCORD EXPLICITE PRÉALABLE.

Résumé.

Le gouvernement algorithmique est un mode de gouvernement nourri essentiellement de données brutes, signaux infra-personnels et a-signifiants mais quantifiables, opérant par configuration anticipative des possibles plutôt que par réglementation des conduites, et ne s'adressant aux individus que par voie d'alertes provoquant des réflexes plutôt qu'en s'appuyant sur leurs capacités d'entendement et de volonté. La reconfiguration constante, en temps réel, des environnements informationnels et physiques des individus en fonction de « l'intelligence des données » - qu'on l'appelle « personnalisation » ou « métabolisme de sécurité » - est donc un mode de gouvernement inédit. Le type de « savoir » qui le nourrit et qu'il façonne, les modalités suivant lesquelles il affecte effectivement les conduites individuelles et collectives, les modes d'individuation qui peuvent l'infléchir ou lui résister méritent d'être très soigneusement étudiés. C'est précisément l'enjeu de la nouvelle ligne de recherche inaugurée autour du concept de gouvernementalité algorithmique, que je brosserai ici à grands traits. (*)

Le « tournant numérique » manifesté, depuis une dizaine d'années, par le déploiement intensif d'une multitude d'appareils électroniques fondés sur la technologie numérique, véritables prothèses cognitives, mémorielles, affectives, communicationnelles plus addictives les unes que les autres (ordinateurs, iphones, ipads, smartphones, gps, ...). Nous baignons depuis lors dans une multitude de flux informationnels amniotiques-hypnotiques qui nous immergent dans l'environnement contrôlé-personnalisé de la réalité numérique et nous immunisent du monde. Ce faisant ces appareils en réseau, « nourris » de nos requêtes, envois, interactions, transcrivent le monde et ses habitants sous forme de données numériques, métabolisables par les systèmes informatiques. De cette transcription systématique, a-signifiante, décontextualisante, neutralisante, résultent des masses gigantesques de données brutes, disponibles pour une multitude d'opérations statistiques. L'idéologie accompagnant la croissance de ces « big data », est qu'à condition de disposer de quantités massives de données brutes (disponibles dans des entrepôts de données, ou datawarehouses), il deviendrait possible de prévoir, avec une relative précision, la survenue de la plupart des phénomènes (en ce compris les comportements humains), grâce à des algorithmes relativement simples permettent, sur une base purement statistique, inductive, d'inférer des profils (patterns ou modèles de comportements) sans plus avoir à se préoccuper de leurs causes.

Cette « intelligence des données » apparaît aujourd'hui comme une nouvelle stratégie de gestion de l'incertitude, suscitant l'engouement dans la plupart des secteurs d'activité et de gouvernement, en renforçant au passage la managérialisation. Le gouvernement algorithmique est un mode de gouvernement nourri essentiellement de données brutes, signaux infra-personnels et a-signifiants mais quantifiables, opérant par configuration anticipative des possibles plutôt que par réglementation des conduites, et ne s'adressant aux individus que par voie d'alertes provoquant des réflexes plutôt qu'en s'appuyant sur leurs capacités d'entendement et de volonté. La reconfiguration constante, en temps réel, des environnements informationnels et physiques des individus en fonction de « l'intelligence des données » - qu'on l'appelle « personnalisation » ou « métabolisme de sécurité » - est un mode de gouvernement inédit. Le type de « savoir » qui le nourrit et qu'il façonne, les modalités suivant lesquelles il affecte effectivement les conduites individuelles et collectives, les modes d'individuation qui peuvent l'infléchir ou lui résister méritent d'être très soigneusement étudiés. C'est précisément l'enjeu d'une nouvelle ligne de recherche tendant à

circonscire le phénomène que nous avons appelé la gouvernementalité algorithmique.

La gouvernementalité algorithmique est explorée d'une manière qui combine quatre types d'enjeux étroitement imbriqués:

- 1) les enjeux sémiotiques et épistémologiques (à quel type de "savoir" donne donc lieu l'"intelligence des données"?), quelles sont les conditions de la critique face à ce type de "savoir"? Notons d'entrée de jeu que la « biométrisation du réel », sorte de « comportementalisme numérique », exige de substituer la critique sémiotique à la critique généalogique et archéologique de Foucault impossibles à mettre en oeuvre à l'égard de la gouvernementalité algorithmique qui produit un « savoir » horizontal "a-historique", et « non situé », assignant des probabilités quantitatives nonobstant l'impossibilité de situer et de comparer.
- 2) les enjeux de pouvoir : en quoi les "big data" modifient-ils les modes d'exercice du pouvoir ? En quoi le datamining et le profilage sont ils une nouvelle manière de gouverner? En quoi cette nouvelle manière de gouverner s'écarte-t-elle des méthodes disciplinaires ou des gouvernementalités juridico-discursives ?
- 3) Les enjeux de subjectivation ou d'individuation (comment "devenir sujet" dans ce monde de données?), qui sont inséparables des enjeux de la récalcitrance et de la critique face à la rationalité algorithmique. L'hypothèse éternellement rabâchée de la "mise en danger de l'individu" ne semble pas évidente du tout en l'occurrence. On pourrait même dire que les réseaux sociaux etc. produisent, au contraire, des "hyper-sujets", que la production de subjectivité est devenue l'activité obnubilée d'un bon nombre de personnes, leur raison de vivre même. Il semble trop rapide de dire tout simplement qu'en raison des transformations en cours, parce qu'elles affaiblissent les remparts de l'intimité, de la vie privée, et parce qu'elles toucheraient peut-être aux conditions de l'autonomie et du libre choix (mais il faudrait encore voir dans quel sens cela se passe: des environnements intelligents qui nous dispenseraient de devoir en permanence faire des choix dans des domaines tout à fait triviaux peuvent aussi nous libérer l'esprit, nous rendre disponibles pour des tâches intellectuelles plus intéressantes, plus altruistes, etc. sait-on jamais... il ne s'agira donc pas de nourrir encore les technophobies sous-jaçantes aux arguments fondés sur l'érosion de l'intimité et de la vie privée ni de réveiller une fois encore le spectre de la "désobjectivation" puisqu'il n'y a de toutes façons jamais eu de "sujet" (même pour le droit, le sujet est une fiction fonctionnelle, une fonction personologique, un peu à la manière dont Foucault décrit l'"auteur").
- 4) Les conditions de la critique ou l'éloge de la crise: il s'agira d'envisager de quelles manières peut encore s'envisager la critique face à une gouvernementalité se présentant comme objective et immanente au monde lui-même, fonctionnant sur une logique purement inductive (statistique) plutôt que causale ou déductive, et visant avant tout à éviter toute confrontation avec des "sujets" dont les propensions, trajectoires, préférences sont devinées d'avance et prévenues par un système de profilage "intelligent" qui connaît mieux que les personnes concernées elles-mêmes ce qu'elles pourraient faire ou vouloir.

1) Les enjeux sémiotiques et épistémologiques :

A quelle « catégorie » de signe ou de signal correspondent les données brutes, les « big data », qui forment la texture du gouvernement algorithmique, quel est leur rapport avec ce pour quoi elles sont censées « faire signe » ou dont elles sont censées donner le « signal » alors qu'elles ne ressemblent pas aux éléments du monde dont elles émanent pourtant, ne gardent avec eux aucun lien physique, et n'en sont pas non plus une symbolisation conventionnelle ? C'est pourtant ces masses de données brutes, ce corps statistique mouvant et impersonnel qui tient aujourd'hui lieu du monde que les algorithmes nous dispensent d'interpréter encore. Le « réel », ce « savoir » de ce qui se tient ou paraît se tenir, ne semble plus tant produit que toujours déjà là, immanent aux banques de données, dans l'attente d'être mis au jour par des algorithmes de corrélations statistiques. C'est un « savoir » qui surgit non plus à *propos* du monde, à *partir* d'un certain point-de-vue sur le monde, mais à *même* le monde numérisé. Un « savoir » découvert « en temps réel » par les algorithmes, inductif

plutôt que déductif, un « savoir » qui n'éprouve pas le monde sur lequel il porte, et ne se laisse pas d'avantage éprouver par lui : ce n'est qu'à même une « réalité numérique » et sans plus aucun contact avec le monde qu'elle est censée représenter que se façonne la réalité algorithmique. Plutôt qu'en fonction de la validité de ses modèles « prédictifs », c'est à l'aune de son opérationnalité – et, dans une certaine mesure, de sa performativité -, de sa plasticité, de sa contribution au processus de fluidification de la vie économique et sociale (et donc au capitalisme), de sa non-robustesse donc, et de la mesure dans laquelle elle nous dispense, nous, êtres humains, de tout effort d'interprétation et d'évaluation des personnes et des événements du monde que s'évalue l'« intelligence » des « big-data ». Telle est la rationalité algorithmique, produite à même le monde numérisé plutôt qu'à propos du monde physique.

2) En quoi les "big data" modifient-ils les modes d'exercice du pouvoir ? En quoi les nouveaux usages de la statistique que sont le datamining et le profilage sont ils une nouvelle manière de gouverner? Ce second plan - celui du pouvoir - permet de percevoir la manière dont ces glissements d'ordre sémiotique et épistémologique permettent une nouvelle manière de (se) gouverner. Le « pouvoir » semble avoir changé de « cible » : non plus les corps vivants, individuels, subjectifs, actuels, mais un corps statistique, impersonnel, virtuel, moulage générique et changeant des « risques et opportunités » détectés en temps réel, distribués sous forme de modèles de comportements (les profils de consommateur, de fraudeur ou de potentiel délinquant, d'élève prometteur,...). Perfectionnant les dispositifs de sécurité déjà théorisés par Michel Foucault, le gouvernement algorithmique est pré-emptif plutôt que prédictif : il ne s'agit pas tant d'identifier et de localiser la cause des phénomènes que d'empêcher ou d'assurer que certaines choses se produisent, en transformant anticipativement l'environnement informationnel et/ou physique de manière à ce que ces choses ne puissent pas (ne pas) se produire, et ce *d'une manière indifférente à l'identité, aux intentions et motivations psychologiques des personnes potentiellement impliquées / affectées*. Le gouvernement algorithmique s'intéresse à « ce que peuvent les corps », à leurs puissances, plutôt qu'à ce qu'ils font. C'est un gouvernement du virtuel, des puissances plutôt que de l'actualité. Il a pour cible non plus les sujets, mais ce qu'ils pourraient (ne pas) faire, les puissances des sujets donc. Plus précisément, il s'agit d'une nouvelle stratégie de gestion et de minimisation de l'incertitude inhérente à la puissance des sujets (leur capacité, ce pouvoir discrétionnaire de faire / ne pas faire tout ce dont ils sont capables). S'effectuant par reconfiguration des architectures et environnements informationnels et physiques dans lesquelles certains comportements deviennent impossibles / impensables plutôt que par incitation ou dissuasion, à la manière de la loi, c'est dans leur *puissance* (y compris la puissance de désobéir), que le gouvernement algorithmique atteint les individus, tout en évitant de produire aucune occasion de subjectivation: ce pouvoir éprouve les individus en réduisant leurs dimensions inactuelles (la dimension de la spontanéité, de la potentialité), sans mobiliser pour autant leurs capacités d'entendement et de volonté, à la différence de la loi notamment. Le gouvernement algorithmique se distingue donc notamment du gouvernement néolibéral en ce que la docilité qu'il produit n'est pas l'effet d'injonctions de productivité et/ou de jouissance mais d'affectation - sur le mode du réflexe plutôt que de la réflexion- des comportements individuels et collectifs.

3) Les enjeux de subjectivation ou d'individuation (comment "devenir sujet" dans ce monde de données?), sont inséparables des enjeux de la récalcitrance et de la critique face à la rationalité algorithmique. Ce troisième plan - celui du sujet - consiste donc en une ré-élaboration de la question de l'individuation dans la gouvernementalité algorithmique.

Quel impact, sur les processus de subjectivation, d'un gouvernement algorithmique en cela "objectif" et impartial qu'il ne connaît que des fragments infra-individuels (les données) et des structures supra-individuelles (les profils) – des éléments impersonnels et anonymes, donc -, des points de localisation dans des tables actuarielles, des réseaux de données, qui ne correspondent à aucune catégorisation socialement éprouvée ?

Qu'en est-il, aussi, des processus de subjectivation dans une gouvernementalité dont l'opérationnalité provient précisément, en partie du moins, du fait qu'elle dispense de la comparution, du témoignage,

de l'aveu, et de toute forme de re-présentation biographique?

La gouvernementalité algorithmique signe l'aboutissement d'un processus de dissipation des conditions institutionnelles, spatiales, temporelles et langagières de la subjectivation au profit d'une régulation objective, opérationnelle, des conduites possibles.

Un gouvernement algorithmique qui façonne l'advenir, qui affecte sur le mode de l'alerte et du réflex, mais n'éprouve ni n'est éprouvé par aucun sujet a de quoi faire frémir ne fût-ce que dans la mesure où il ne se laisse plus provoquer par la liberté humaine, alors même que cette provocation constante est précisément ce qui occasionne du débat, de la délibération autour de la norme, et donc du projet collectif.

4) Enfin, quelles ont les ressources mobilisables pour une critique, une récalcitrance, et de nouveaux modes d'individuation face à la gouvernementalité algorithmique ? Plutôt que d'en revenir à des approches personologiques (dont l'individualisme possessif des régimes juridiques de protection des données est tout à fait exemplaire), qui seraient aussi inefficaces que mal fondées, il s'agira de montrer que l'enjeu fondamental - ce qu'il y aurait à sauver comme ressource antécédente à tout "sujet", comme "excès" du monde sur la réalité numérique - est le *commun*, cet *entre*, ce lieu de com-parution dans lequel nous sommes adressés les uns aux autres. Le mode d'adresse qui nous relie est essentiellement langagier. Le langage est "forme" qui est tout à la fois ligne de fuite polysémique / polyphonique, principe de liaison ("faire tenir ensemble"), projection miroitante, motifs d'advenirs évoqués. Cette "forme" (esthétique, en tant qu'elle est rapport affectif entre existants), le langage (si l'on accepte d'en libérer toutes les puissances poétiques), est à mille lieues de toute personologie. Il est la forme impersonnelle par excellence, manifestation de l'excès du monde sur le réel. Nous parlons, justement, parce que nous sommes à flanc d'abîme, parce qu'il n'y a personne – « le peuple manque », écrivait Gilles Deleuze⁵ -, et donc pour rejoindre un "commun" qui se dérobe sous nos mots, qui n'est jamais acquis, qui ne se présente, n'advient que comme fulgurance inespérée, comme devenir. C'est cette forme impersonnelle du commun qu'il convient de convoquer, dans un langage qui l'énonce, dans l'impersonnalité incarnée de la voix qui la dit - impersonnelle et chargée du "grain" du corps vivant et vibrant, consistance irritable de l'existant.

Ni sujet, ni monde, le commun nécessite pour surgir des scènes spatio-temporelles hétérotopiques, interruptrices des flux capitalistes et numériques – la scène du procès judiciaire (le droit processuel, plus généralement), la scène de théâtre, la scène de la littérature en sont des exemples – espaces de représentation existentiels, de surgissement de nouvelles possibilités politiques au lieu même de l'exposition des limites de la représentation et de la représentabilité.⁶ Je parle ici des limites de la représentation par le langage, mais aussi de toute représentation, dans la mesure où la scène, lieu du simulacre – copie sans original -, lieu d'hyper-réalité, est une hétérotopie propice à l'émergence re-configurante de radicale nouveauté. Ainsi la spécificité de la décision juridique n'est pas tant qu'elle se conforme à la « réalité », qu'elle est « vraie », mais qu'elle « tranche », qu'elle est contrainte de « trancher » justement parce que la vérité est irréprésentable. C'est toujours dans une relative incertitude (épistémique ou non-épistémique⁷) que survient la décision du juge, une décision toujours hantée par le doute.

Maintenir l'hétérogénéité des modes de production de ce qui compte comme "réalité" contre le déploiement ubiquitaire d'une rationalité algorithmique opérationnelle mais neutralisante de toute signification, telle est la condition nécessaire, et peut-être pas suffisante, à l'évitement de la violence. L'enjeu est d'importance: la régression communicationnaire du langage politique privé d'énonciation utile dans le contexte d'un mode de gouvernement par les nombres, substituant une

5 Gilles Deleuze, "Qu'est-ce que l'acte de création ?" Conférence donnée dans le cadre des mardis de la fondation Femis - 17/05/1987 ; Gilles Deleuze, « Le devenir révolutionnaire et les créations politiques », entretien réalisé par Toni Negri, *Futur antérieur*, 1, Printemps 1990.

6 Judith Butler, *Antigone's Claim. Kinship Between Life and Death*, Columbia University Press, 2000.

7 On parlera d'incertitude non-épistémique lorsque la source de l'incertitude réside moins dans l'impossibilité de connaître parfaitement les faits que dans le caractère vague du langage juridique lui-même, dans son inévitable réductionnisme, dans son indétermination sémantique.

gestion systématique à la prise en compte systémique des situations de vie n'offre à la vitalité politique que des voies d'action violentes. Ce n'est pas le langage qu'il faut condamner, mais la paresse régressive de la pensée qui n'a de cesse de dévitaliser le langage, de le faire régresser en enfermant les mots dans un registre de connotations mondaines au service de l'insignifiance prédatrice. La faiblesse n'est donc pas dans le mot, elle est dans le mépris du langage, de la polysémie, elle est dans le positivisme enfermant. Raconter pour suspendre. Nous en serions donc là : à l'aube d'un a(d)venir pré-nommé Shéhérazade.

Comment dès-lors faire usage des dispositifs de la société numérisée à des fins de ré-enchantement du commun ? En leur assignant prioritairement cette vocation là, en la protégeant par la loi, en la rendant effective par les usages. "Mettre l'homme dans la machine", comme y invitait Félix Guattari, ce serait peut-être cela, aujourd'hui : s'atteler à produire des interstices, du jeu, dans lesquels puisse advenir du commun, c'est à dire de l'interruption des flux, de l'interstice, de l'occasion de recomposition de ce qui, pour des êtres humains, pourrait « faire consistance », fût-ce de manière transitoire - quitte à ce que ces interstices et ce jeu, permettant l'émergence d'agencements consistants, « grippent » la « machine », mettant *effectivement en crise* la rationalité algorithmique tout en suscitant de l'individuation impersonnelle et inter-individuelle, c'est-à-dire du projet politique et l'actualisation a priori imprévisible des puissances du commun – du projet sans prédiction, plutôt que de la prédiction sans projet, donc.

Dans l'éloge qui en sera fait ici, la *crise* doit être entendue dans son sens original. Du grec *krisis*, le terme *crise* signifie à son origine examiner, décider.⁸ La crise est le moment de la *décision*, le *moment décisif* et non celui de l'indécision, de la perturbation, comme le veut l'usage ubiquitaire du terme dans l'époque contemporaine.

« (...) cette notion, en se généralisant, s'est comme vidée de l'intérieur. À l'origine, Krisis signifie décision : c'est le moment décisif, dans l'évolution d'un processus incertain, qui permet le diagnostic. Aujourd'hui, crise signifie indécision : c'est le moment où, en même temps qu'une perturbation, surgissent les incertitudes ».⁹

Éloge de la décision, donc, de la confiance décidée plutôt qu'assurée, d'un art de gouverner qui soit aussi l'art de décider en situation d'incertitude plutôt que de faire assumer celle-ci par des dispositifs numériques autistiquement objectifs. Car c'est bien d'une fausse frugalité que se parle le gouvernement algorithmique, émancipé du joug de la qualification juridique. S'en remettre aux algorithmes, plutôt que dessiner, programmer, décider en situation d'incertitude, ce n'est certainement pas « gouverner moins ». C'est même, éventuellement, « gouverner davantage » par infiltration dans tous les domaines, y compris les plus privés ou intimes, sans que le droit y trouve rien à redire. Pourtant, il pourrait être raisonnable de penser que les citoyens ont un intérêt légitime à ne pas voir des quantités substantielles d'informations à propos de leurs activités (fussent-elles volontairement partagées ou publiques) exploitées par leurs gouvernements ou par des firmes privées, quand bien même ces informations, individuellement, ne seraient pas à proprement parler des informations à caractère personnel¹⁰.

À cet égard, il n'est pas exclu que l'on puisse faire du droit des usages plus émancipateurs que ceux qui sont aujourd'hui imaginés, au niveau européen notamment. Mais il faudrait pour cela comprendre de quelle manière le droit construit, lui aussi, un certain réel – le réel pour le droit -, à distance du monde, dans une artificialité assumée, d'une manière relativement frugale (la qualification, la prescription empêchent le droit de considérer que la totalité du monde relève de sa juridiction), essentiellement soumise à l'épreuve (de l'interprétation jurisprudentielle, de la révision législative), éternellement provisoire.

8 Le terme *krisis* est bien sûr chargé de connotations judiciaires. Thucydide, dans *l'Histoire de la Guerre du Péloponèse*, est le premier à utiliser le terme, chargé de connotations judiciaires. *Krisis* correspond dans ce contexte au moment critique qui requiert la décision.

9 Edgar Morin, « Pour une crisologie », in *Communications*, n° 25, 1976, pp. 149-163.

10 Lire notamment Gray, David C. and Citron, Danielle Keats, A Technology-Centered Approach to Quantitative Privacy (August 14, 2012). Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=2129439>